

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 02 MAI 2022

-----  
CONVOCATION DU 25 AVRIL 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 02 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

- Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud (arrivé à 20H40), Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. DURIEZ Dominique
- Absents excusés : M. THUILLIER Benoît, Mme LEPLEY Saouda, M. RIAND Arnaud (jusqu'à 20H40)
- Absent : M. CHEVALIER Raphaël

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. CAILLAUD François
- Mme LEPLEY Saouda	Pouvoir à	Mme GOODE Virginie

Secrétaire de séance : M. LENOBLE Pascal

ORDRE DU JOUR
---------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
- Finances- Participation au syndicat du RAMIPER
- Finances- Subvention aux associations et au CCAS
- Affaires scolaires- Renouvellement du dispositif Ludisports 2022/2023
- Equipements communaux- Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du Collège
- Marchés Publics- Avenants pour la Construction du Centre de loisirs
- Personnel- Création d'un emploi saisonnier
- Décisions
- Informations diverses

M. LENOBLE Pascal est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H30

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Finances- Participation au syndicat du RAMIPER

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le syndicat du Relais des assistantes maternelles itinérant du Plateau Est de Rouen nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2022 est d'un montant de 5 629.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les crédits disponibles au budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-D'inscrire la participation au syndicat du RAMIPER d'un montant de 5 629.00 € au budget communal 2022.

M. le Maire explique que si la Commune ne prend pas en charge sur son budget la participation au RAMIPER, les Boésiens auraient une ligne supplémentaire sur leur feuille d'imposition foncière.

M. Le Maire précise que le RAMIPER se réunit deux fois par mois sur la commune dans la salle du centre socio-culturel. L'animatrice vient de changer.

Mme PRIEUR demande si les assistantes maternelles sont nombreuses à participer.

Mme LION-BOUCHER répond que oui.

3. Finances- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission Finances du jeudi 21 avril 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(Mme REIGNER Présidente de l'association des classes de découverte n'a pas pris part au vote)

- décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

NOM	MONTANT
CCAS	30 000.00 €
Coopérative scolaire école primaire	1 500.00 €
Coopérative scolaire école maternelle	1 700.00€
OCCE 76 RASSED JM DE HEREDIA	200.00 €
Association Boos Badminton	1000.00 €
Boos basket Club	2000.00 €
EAPE Athlétisme	1000.00 €
Football club de Boos	2500.00 €
Boos Hockey Club	2800.00 € (dont 1300.00 € d'aide exceptionnelle)
Judo club de Boos	1000.00 €
Club de Karaté de Boos	800.00 €
AS Pétanque de Boos	300.00 €
Boos Volley loisirs	600.00 €
A.C.A.B (commerçants)	300.00 €
Aparté théâtre	300.00 €
Groupe d'animation de Boos	150.00 €
La boésienne	2000.00 €
U.N.C	500.00 €
Entente tennis du plateau Est	1000.00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	500.00 €
Classes de découverte	7000.00 €

M. le Maire explique que les dossiers ont été présentés en commission finances. Mme PRIEUR a transmis aux membres un tableau complet comprenant les effectifs, les cotisations, les dépenses et recettes du club.

M. LARQUET constate que certaines subventions ont augmenté, notamment pour le basket où une subvention exceptionnelle avait été accordée l'année passée pour un montant de 500.00 €, maintenant cette subvention devient donc définitive.

Mme PRIEUR explique que le club de basket de Boos va fusionner avec le Club créé il y a 10 ans entre Mesnil Esnard et Franqueville St Pierre faute de bénévoles sur Boos.

Les entraînements continueraient à Boos ainsi que les matchs. Des éducateurs spécialisés entraîneront les jeunes deux fois par semaine. Ces entraîneurs sont salariés. Le coût de la licence devrait augmenter de 70.00 €. Mesnil-Esnard et Franqueville demande que la commune participe aux paiements de ces éducateurs.

M. le Maire indique que personnellement il n'est pas favorable à cette fusion car il craint de perdre des joueurs notamment des petits.

Mme PRIEUR indique qu'il y aura toujours un entraînement hebdomadaire à Boos, le second aura lieu sur Franqueville. Cette fusion est en partie liée au manque de bénévoles mais aussi au manque de créneaux sur la salle des sports, car aujourd'hui ils sont obligés de refuser des inscriptions.

M. le Maire explique que pour le hockey, il y a eu une aide exceptionnelle demandée pour la prise en charge de leurs frais de déplacement. Le Club de hockey joue ce week end à Reims pour une montée dans la division supérieure.

Le club de pétanque a demandé une aide exceptionnelle car ils veulent acheter du petit équipement.

La subvention pour Aparté Théâtre est conditionnée à une reprise d'activité en septembre. L'entente de tennis du plateau Est, M. le Maire explique que la Commune de Boos va servir de référence pour le handisports. Il propose de les aider à nouveau.

Mme REIGNER indique que la danse et la gym avait demandé une subvention.

M. le Maire répond qu'aucun dossier n'a été réceptionné en Mairie.

Mme REIGNER souhaite savoir de quelle manière sont étudiés les demandes de subvention, car dans le cas des classes de découverte elle avait demandé une subvention supérieure aux autres années, mais cela n'a pas été retenu ;

M. le Maire répond que la commission a tenu compte du montant versé pour l'activité cirque de l'école, elle a aussi tenu compte des réserves disponibles sur les comptes bancaires de l'association. Par ailleurs, M. le Maire indique que l'association des classes de découverte œuvrent pour l'école, si un projet doit être financé, la commune pourra participer.

Mme REIGNER indique que les années précédentes la commission sports avait étudié les subventions.

M. le Maire répond que c'est la commission finances qui les étudient.

Mme REIGNER précise que les deux commissions pourraient se réunir.

M. le Maire ne voit pas l'intérêt de multiplier les réunions puisque les membres sont consultés lors du Conseil Municipal.

Mme PRIEUR indique qu'une association intercommunale pour le téléthon va être créée afin de faciliter l'organisation. Une subvention sera sollicitée ultérieurement.

#### 4. Affaires scolaires- Renouvellement du dispositif Ludisports 2022/2023

Le Département de la Seine-Maritime a mis en place depuis plusieurs années un dispositif en partenariat avec les Communes, à destination des enfants scolarisés en école élémentaire pour leur permettre la découverte d'activités sportives.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune organise quatre séances d'une heure d'activités par semaine pour les CE2 et CM1 et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour renouveler ce dispositif LUDISPORTS 76.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec le Département de la Seine-Maritime pour le renouvellement du Dispositif Ludisports 76 pour l'année 2022-2023.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent vacataire pour animer les séances

M. le Maire explique qu'il y a un animateur qui dispense une séance de sports aux enfants de CE2 et CM1 tous les midis pendant une heure.

Mme REIGNER demande si tous les enfants ont pu en bénéficier car il y a 5 classes.

M. le Maire répond que oui et précise que les CE2 sont prioritaires, les CM1 sont accueillis s'il reste des créneaux.

#### 5. Equipements communaux- Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de la Seine-Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs mis à la disposition des collèves.

La convention tripartite conclue pour la période 2018-2021 est arrivée à échéance et il est nécessaire de la renouveler.

Une proposition de convention a été adressée à la Commune avec un coût horaire d'utilisation de la halle des sports de 11.42 € puis une proposition d'avenant a été adressée avec un taux horaire de 12.00 €.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention et cet avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège pour la période 2021-2024 et son avenant.

M. le Maire explique que le Collège en contrepartie de l'utilisation de la salle des sports participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 12 € par heure d'utilisation.

Mme REIGNER demande quelles sont les salles concernées.

M. le Maire répond qu'il n'y a que la halle des sports N°1, le parc est mis à disposition gratuitement. Il ajoute que le collège dispose de sa propre salle face au boulanger, mais elle n'est pas suffisante pour accueillir tous les élèves.

#### 6. Marchés publics- Avenants pour la construction du centre de loisirs

M. le Maire explique que les travaux en cours de construction du centre de loisirs ont pris un peu de retard suite à des difficultés d'approvisionnement de certaines entreprises.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le délai d'un mois pour l'ensemble des lots.

Par ailleurs, M. le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires et des modifications de prestations sont nécessaires pour adapter le projet.

##### Lot N° 06 : Menuiseries Intérieures- Doublages- Faux Plafonds

Attributaire du marché : Entreprise JPV BATIMENT, 590 Rue Jacques Monod- BP 1720, 27017 EVREUX CEDEX

Montant du marché : 236 224.83 € HT

L'avenant porte sur des modifications des prestations comprenant :

- La fourniture et pose d'un bloc porte Ei60 (+ 1350.00 € HT).

Ces travaux ont une incidence financière de + 1350.00 € HT, ce qui porte le marché à 237 574.83 € HT (soit une augmentation de 0.57% et de 1.04 % avec l'avenant N°1 cumulé).

##### Lot N°11- VRD- Clôtures- Espaces verts

Attributaire du marché : Entreprise VIAFRANCE, 04 Rue du Champs des bruyères, B57, 76802 Saint Etienne du Rouvray Cedex

Montant du Marché : 87 354.58 €

L'avenant porte sur des modifications des prestations comprenant :

- Voirie 2730.00 €

- Cour de livraison	1923.00 €
- Cour intérieure en enrobé	-1298.50 €
- Accès béton désactivé	-6028.60 €
- Bordure P1	2016.00 €
- Reprise voirie	4440.00 €
- Accès en résine pépète	7624.50 €
- Résine pépète sur enrobé existant	1927.50 €
- Canalisation eaux usées et eaux pluviales	572.50 €
- Regard de visite et de jonction	866.00 €
- Tranchées pour canalisations	1472.50 €
- Acodrain C250	840.00 €
- Engazonnement	-1035.00 €
- Portillon	690.00 €
- Clôtures	1186.50 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 17 926.40 € HT, ce qui porte le marché à 105 290.98 € HT (+20.52%)

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération N° 2021-15 relative à l'attribution des marchés de construction du centre de loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée des travaux d'un mois,  
Considérant que des travaux supplémentaires ou des modifications de prestations demandées par la maîtrise d'ouvrage sont nécessaires,  
Considérant le montant total des travaux,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la conclusion des avenants portant prolongation du délai d'exécution des travaux pour l'ensemble des lots (N°1 à N°11) (Délai porté à 13 mois au lieu de 12 mois dont un mois et demi de préparation- Modification de l'article 4.1 du CCAP et de l'article 3.2 de l'acte d'engagement)
- Approuve la conclusion des avenants portant sur des prestations supplémentaires ou des modifications de prestations :
  - Avenant N°2 pour le lot N°6- Menuiseries Intérieures- Doublages- Faux Plafonds (plus-value de 1350.00 € HT)
  - Avenant N°1 pour le lot N°11- VRD- Clôtures- Espaces verts (plus-value de 17 926.40 € HT)

M. le Maire explique que certaines entreprises ont attendu après leurs matériaux, il y a donc un retard sur le chantier. Le chantier devait être livré le 5 mai, le chantier sera prolongé d'un mois.

Pour les avenants, M. le Maire explique que le bloc porte supplémentaire concerne le local technique.

Par ailleurs, pour le lot VRD, différentes modifications ont été demandées, l'enrobé va être prolongé le long du parking. Il y a eu des bordures d'ajoutées. Le branchement du tout à l'égout a été modifié afin d'avoir la pente nécessaire. De la clôture supplémentaire a été demandée le long du terrain de football. Du béton désactivé devait être posé dans les allées, il sera remplacé par de la résine sur enrobé.

M. CAILLAUD demande si la commune a des garanties concernant l'approvisionnement des entreprises.

M. le Maire répond que oui, il y a eu du retard mais maintenant elles ont les marchandises. La phase revêtement de sol, carrelage va débuter.

M. RIAND demande s'il y a un surcoût par rapport aux matériaux.

M. le Maire répond que oui, il y a une clause de révision de prix dans le marché qui se base sur les indices de BTP. Les prix vont être augmentés d'environ 6%.

M. CAILLAUD demande quand une vidéo protection va être mise en place sur ce site afin d'éviter les intrusions régulières.

M. le Maire répond qu'elle sera mise en place après la réception, car tant que le bâtiment n'est pas réceptionné, il n'a pas le droit d'intervenir.

M. RIAND demande si une date d'inauguration a été arrêtée.

M. le Maire indique que l'inauguration est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 11H00.

M. le Maire propose d'organiser une porte ouverte le soir pour les habitants de la commune avec un petit cocktail.

## 7. Personnel- Création d'un emploi saisonnier

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la période estivale entraîne un accroissement de travail pour les services techniques au niveau des espaces verts, de l'arrosage et des tontes et qu'il convient en conséquence de renforcer cette équipe. Par ailleurs, le nouveau centre de loisirs devra être aménagé avec de nombreux meubles à monter

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en vue d'aménager le centre de loisirs et pour faire face au surcroît de travail pendant la période estivale dans les espaces verts, il est donc nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts à temps complet pour une durée de 3 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- Décide de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des bâtiments et espaces verts à compter du 07 juin 2022 au 31 août 2022 soit une durée de 3 mois.

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

M. le Maire précise qu'en juin tous les meubles pour le nouveau centre de loisirs seront à monter. Des travaux seront également réalisés pendant les grandes vacances aux écoles et à la bibliothèque.

M. GRISEL Valentin demande si ce sera la même personne pour les 3 mois.

M. le Maire explique que ce ne sera pas forcément la même personne, il y aura aussi des jeunes de recrutés pour remplacer les agents en congés.

## 8. Décisions

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Décision N°2022-01 : Signature d'un marché pour la démolition de la garderie pour un montant de 14 800.00 € HT avec la société SIMOSEINE BTP, 11 Rue du Malassis, 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
- Décision N°2022-02 : Signature d'un marché pour la réfection du sol de la bibliothèque pour un montant de 11 476.00 € HT avec la société REVNOR, ZAC le Long Buisson, 350 Rue Nungesser et Coli, BP 1628, 27016 EVREUX Cedex
- Décision N°2022-03 : Signature d'un marché pour la réfection de la cour de l'école élémentaire pour un montant de 15 950.00 € HT avec la société SIMOSEINE BTP, 11 Rue du Malassis, 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
- Décision N°2022-04 : Signature d'un marché pour la réfection des joints du mur de l'école de musique d'un montant de 5 213.00 € HT avec la société MERCIER, 432 Rue du Bois d'Ennebourg, 76520 BOOS

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

M. le Maire répond qu'un nouveau sol souple va être posé sur toute la bibliothèque.

Mme DE LA FARE demande quand vont avoir lieu les travaux.

M. le Maire répond que cela sera fait au mois d'août.

Mme REIGNER demande si les travaux d'aménagement de la cour vont être faits en juillet-août.

M. le Maire répond que oui.

M. DELISLE demande si l'enrobé dans la cour se limite là où il y avait le bungalow.

M. le Maire répond que cela va jusqu'à la haie.

## 9. Informations diverses

Questions de l'opposition :

- Où en est la commande de panneau d'affichage et de banderole avec lettres amovibles ?

M. le Maire répond que les panneaux ont été commandés.

- Quels stationnements commandés reste-t-ils à installer sur la commune ?

M. le Maire explique qu'il y a des stationnements à matérialiser Rue Saint Sauveur, d'autres vont être matérialisés Résidence de la Muette.

Mme REIGNER précise qu'elle parlait des stationnements vélos.

M. MONNIER demande où elle souhaite qu'ils soient implantés.

Mme REIGNER indique qu'il avait été évoqué d'en mettre devant les commerçants.

M. MONNIER répond que des reprises de trottoirs vont être réalisés devant les commerçants pour l'accessibilité PMR. Il faut donc attendre que cet aménagement soit réalisé pour pouvoir les implanter.

Mme REIGNER ajoute que des stationnements vélos à proximité du terminus du bus étaient envisagés.

M. le Maire répond qu'ils seront implantés quand la Métropole aura décidé de déplacer le terminus et qu'il sera aménagé.

- Dans les travaux de voirie, l'allée des Tilleuls n'est pas programmée par la métropole alors que les rues adjacentes le sont. Pourquoi alors qu'elle aurait besoin d'être refaite?

M. le Maire indique qu'elle est programmée elle est sous le nom des Charmes.

Mme REIGNER signale qu'il a été dit que seul le trottoir face au numéro 65 allait être repris.

M. MONNIER indique qu'il y a d'autres endroits où le trottoir va être refait.

Mme REIGNER demande si ce sont bien les trottoirs qui vont être refaits.

M. MONNIER souhaite préciser que lorsque l'on reprend des trottoirs on ne refait pas tout le trottoir, mais uniquement les parties endommagées. Sinon ce n'est pas le même budget.

M. le Maire précise qu'il faut faire avec le budget alloué par la Métropole.

M. MONNIER signale que dans l'allée des Charmes les travaux concernent la partie en béton où il y a des îlots.

Mme REIGNER souligne que ces sujets auraient pu être abordés en commission.

M. le Maire répond que la voirie ne dépend pas de la Commune mais de la Métropole. C'est la Métropole qui propose les priorités.

M. DELISLE souhaite savoir si la Métropole demande l'avis de la Commune.

M. le Maire répond que oui.

M. DELISLE constate que la Commune décide donc sans l'avis de la commission.

M. GRISEL Valentin demande quels sont les travaux effectués Rue des Andelys.

M. MONNIER répond qu'il s'agit d'un particulier qui a fait changer son compteur. Ce sont des travaux d'Enedis.

#### Club House :

M. le Maire souligne que les plis de l'appel d'offres ont été ouverts. Une seule réponse a été reçue et elle était supérieure de 70% à l'estimation. Il a donc décidé de ne pas donner suite à cette offre et de relancer une consultation avec des marchés allotis. L'offre était à 4000.00 € le m<sup>2</sup>.

### Elections :

M. le Maire indique que les législatives se dérouleront le 12 et 19 juin. Les bureaux fermeront à 18H00.

### Ukraine :

De nouvelles personnes ont été accueillies sur Boos, une mère avec un petit garçon de 6 mois et la grand-mère. Les autres s'adaptent très bien, surtout les enfants au niveau des écoles. Une salle est mise à disposition le lundi et le vendredi matin pour des cours de français aux adultes par une professeure de russe. L'association Saint Vincent de Paul a renvoyé en Pologne un véhicule avec des produits d'hygiène et de santé.

M. le Maire ajoute que deux familles doivent arriver à Saint Aubin Celleville.

### Stationnement :

M. GRISEL Valentin demande si le stationnement pourrait être mieux règlementé devant la boulangerie car les horaires de bus ne sont pas indiqués. Il demande si un panneau peut être installé avec les horaires afin d'autoriser le stationnement quand les bus ne passent pas.

M. le Maire répond que ce sont les bus du Collège qui stationnent à cet endroit, le soir et le mercredi midi. Ce n'est pas de la responsabilité de la Commune mais de la Métropole. Il propose de les consulter.

### Entretien espaces verts :

Mme PINEL indique qu'il y a un manque d'entretien au niveau du bassin des Marronniers.

M. le Maire répond que le lotissement devrait être repris par la Métropole mais elle en a 74 à reprendre et elle est débordée.

### Culture :

Mme PINEL rappelle que l'orchestre symphonique se produira ce samedi avec M. POGNON.

Le 21 mai un concert est organisé sur Johnny Hallyday.

### Sports :

Mme PRIEUR annonce que les saisons sportives se terminent. Le Hockey saura en fin de semaine s'il monte de division. Le club organisera un tournoi samedi 21 mai en soutien à une joueuse (qui n'est pas de Boos) qui est paralysée.

### CCAS :

Mme DEMANGEL rappelle qu'un pass culture a été mis en place. Une seule demande a été faite pour le moment malgré la communication effectuée.

### Travaux :

M. BOURRELLIER indique que les anciennes portes de l'Eglise vont être démontées la semaine prochaine, les nouvelles vont être essayées, la ferronnerie va être démontée et réinstallée sur les nouvelles. Elles seront définitivement en place à la fin du mois.

### Ecoles :

Des exercices incendies ont été réalisés. Ils se sont bien passés. M. le Maire ajoute que des panneaux de point de rassemblement vont être installés.

Les enfants du CME ont demandé à pouvoir chanter la Marseillaise lors des commémorations du 08 mai. Une répétition est prévue le mercredi.

Le CME a participé à la chasse aux œufs. Ils ont ramassé les déchets dans le parc et dans le centre avant cette manifestation.

M. GRISEL Valentin explique qu'il a constaté qu'il y avait beaucoup de mégots lors de ce ramassage des déchets, il indique que des cendriers ludiques existent pour inciter les usagers à les utiliser. M. le Maire indique que les cendriers sont peu utilisés sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H33

Le Maire,

Bruno GRISEL